

LA DEMANDE D'ASILE OUTRE-MER

Inscrite dans une tendance à la hausse depuis 2007, la demande d'asile outre-mer a de nouveau augmenté de 14% en 2011 avec 3 154 demandes enregistrées tous départements confondus (hors mineurs accompagnants). Cette évolution est essentiellement imputable à l'accroissement de la demande d'asile à Mayotte. En 2011, 87% des demandes sont exclusivement concentrées dans deux départements : la Guyane (49%) et Mayotte (38%).

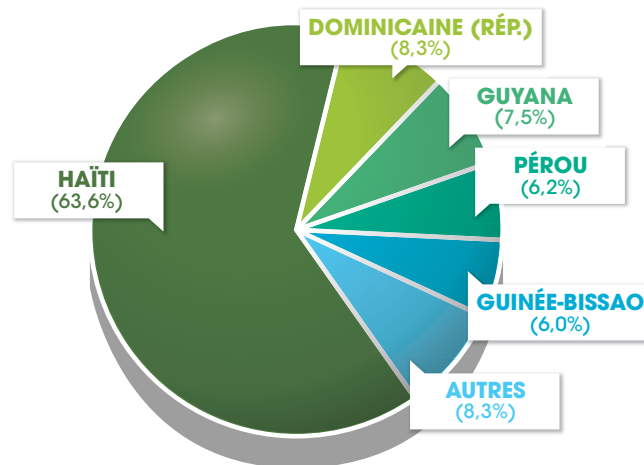
Les départements français d'Amérique

Globalement, la demande d'asile en 2011 (1 960 demandes) est quasiment identique à celle de l'année précédente (1 912 demandes). Cette légère augmentation recouvre deux réalités différentes : une véritable stabilisation des premières demandes alors que les demandes de réexamen progressent de 23%. On observe au fil des mois de l'année 2011 une relative décroissance des premières demandes, la moyenne mensuelle du premier semestre s'élève à 177 demandes, pour le second semestre à 150 demandes. Encore plus que l'année précédente, la demande d'asile est très majoritairement concentrée dans le seul département de la Guyane (79%). Dans ce département, la demande a augmenté de 30%, les réexamens ayant quasiment doublé en un an. Parallèlement, la demande d'asile a baissé de 21% en Guadeloupe et de 60% en Martinique. La part des procédures prioritaires est passée de 21% en 2010 à 23% en 2011. La raison principale de cet accroissement est la multiplication des demandes de réexamen dans les départements de la Martinique et de la Guyane. S'agissant de la part des procédures prioritaires en rétention, elle observe un léger accroissement passant de 5% en 2010 à 10% en 2011.

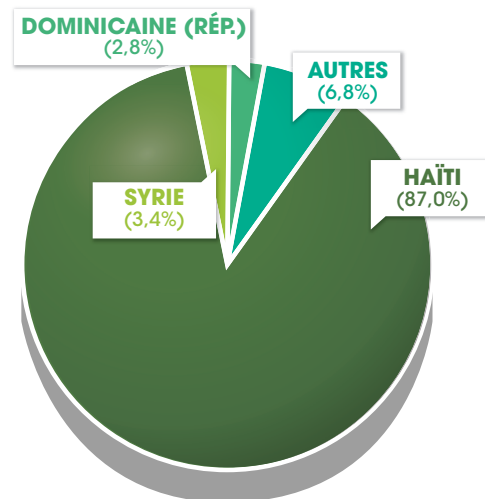
La demande dans les Antilles reste essentiellement dominée par les Haïtiens (96% des demandes déposées en Martinique, 87% en Guadeloupe). La demande présentée en Guyane est cependant plus diversifiée avec 64% de demandeurs haïtiens, les autres provenant de pays d'Amérique latine (République dominicaine, Pérou, Guyana) et d'Afrique (notamment Guinée Bissau).

En 2011, l'activité de l'antenne de Basse-Terre s'est accrue de 7% avec un total de 1 869 décisions rendues, soit un niveau légèrement inférieur à celui des demandes reçues. Comme les années précédentes le taux d'admission demeure très faible (2,5% en 2011). Le nombre de dossiers en instance est essentiellement constitué de demandes déposées dans le département de la Guyane. Il a augmenté significativement jusqu'en août (1150 dossiers) avant de redescendre à 870 au 31 décembre 2011, soit 4% des stocks globaux.

GUYANE - PREMIÈRES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR NATIONALITÉ EN 2011 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)

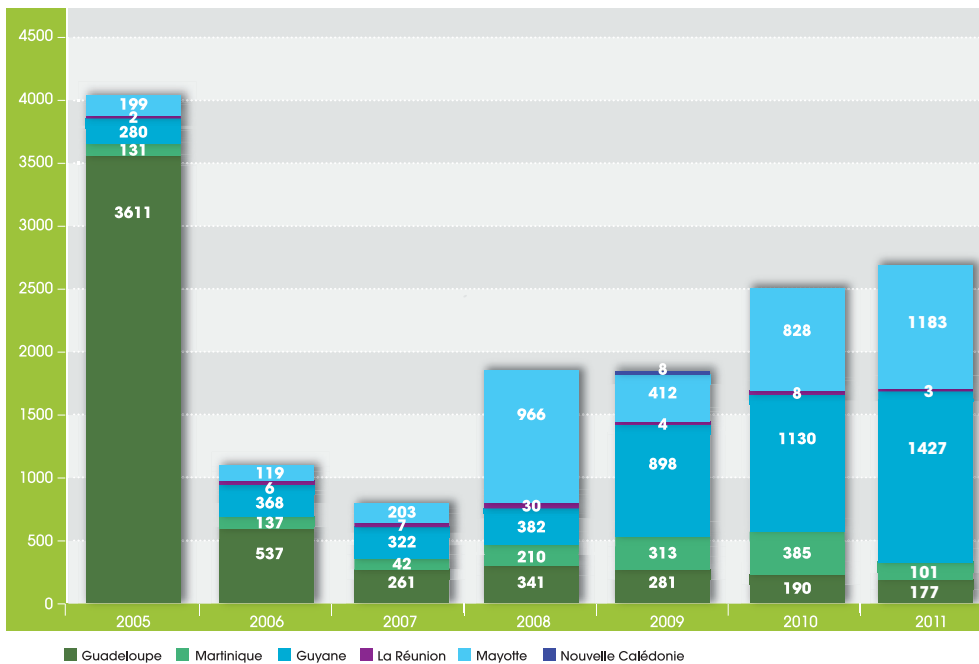


GADELOUPE - PREMIÈRES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR NATIONALITÉ EN 2011 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)



Dans un souci d'adaptation à l'évolution des flux, une partie croissante de la demande est désormais traitée par le biais de la visioconférence (732 dossiers en 2011) avec la Guyane, la Martinique et Saint-Martin. Inaugurée entre Basse-Terre et Cayenne en 2009, cette pratique a été expérimentée avec la Martinique au cours de l'année 2010 et est devenue pleinement opérationnelle en 2011. Parallèlement, l'activité de l'antenne a été rythmée par l'envoi de neuf missions d'instruction en Guyane et une en Martinique, permettant d'auditionner 668 demandeurs.

**DOM-COM : PREMIÈRES DEMANDES ANNUELLES DE PROTECTION INTERNATIONALE
PAR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)**



Océan Indien

Pour la deuxième année consécutive, la demande d’asile à Mayotte est en augmentation (+41%) atteignant 1 191 dossiers en 2011. Comme pour les départements français d’Amérique, on observe un ralentissement des flux au cours du second semestre. A Mayotte, les demandes de réexamen demeurent marginales. La part des procédures prioritaires s’est sensiblement élevée en 2011 passant de 43% en 2010 à 77%.

La grande majorité des demandeurs d’asile (89%) provient des Comores et plus précisément de l’île d’Anjouan. Les autres pays de provenance sont par ordre décroissant : la République démocratique du Congo (3,8%), Madagascar, le Rwanda (2,8%) et le Burundi (0,6%).

Au cours de l’année, 1 170 décisions ont été prises sur la demande d’asile déposée à Mayotte. Toutefois, la part prépondérante des décisions rendues sur des dossiers comoriens a contribué à faire baisser le taux d’admission de 19% en 2010 à 8% en 2011. L’activité sur cette demande ayant été équilibrée, le nombre de dossiers en instance au 31 décembre 2011 est à peu près identique à celui observé à la fin de l’année 2010 soit 242 dossiers.

Une majorité de demandes comoriennes a été traitée au moyen de la visioconférence, une liaison télématique régulière étant assurée entre le siège de l’Ofpra et la préfecture de Mayotte. Plus de 690 demandeurs, essentiellement de nationalité comorienne, ont ainsi été entendus tout au long de l’année 2011. Par ailleurs, deux missions d’instruction ont été organisées sur place et ont permis l’audition de plus de 500 dossiers comoriens supplémentaires.

MAYOTTE - PREMIÈRES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR NATIONALITÉ EN 2011 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)

